



Pension alimentaire pour un enfant illégitime

Par **psepse**, le **15/10/2008** à **18:31**

J'ai un ami qui est marié et a 2 enfants (avec sa femme)...

Il a eu autre enfant "illégitime", et la mere de ce dernier lui demande une pension alimentaire...(il a 3 ans)

Je voudrais connaitre toutes les différentes démarches concernant l'attribution de la pension, etc.....

Merci pour vos futures réponses.....

Par **Marion2**, le **15/10/2008** à **18:46**

Bonsoir,

Si votre ami n'a pas reconnu cet enfant, il n'a aucune obligation de verser une pension alimentaire.

En revanche, la mère de cet enfant peut engager une démarche en reconnaissance de paternité.

Cordialement